tecchia, Benoit, Huysse. Une minute de neutralisation a été accordée.

A BEZIERS

Un peloton de 56 coureurs se présente au contrôle de Béziers à 11 h. précises. Rière signe le premier, les autres signent après. Cinq minutes après la clôture, passe Geiot, qui s'est légèrement blessé aux bras dans une chute sur la route de Narbonne.

A MONTPELLIER

A 12 h. 55, en retard de 45 minutes sur l'horaire, passe un peloton de six coureurs, emmenés par Bottecchia. Quelques secondes après arrive un autre peloton d'une quinzaine de routiers, emmenés par Touzard. On ne signale aucun incident.

L'ARRIVÉE A NIMES

L'arrivée a été jugée sur la route nationale Montpellier-Cette. Le contrôle de signature était installé au Grand Café, sur l'Esplanade. Beaucoup de monde, et organisation parfaite. Aucun incident à signaler.

Voici l'ordre des arrivées:

1er Beerkmann (Belge), en 8 h. 14'41"; 2e Frantz, en 8 h. 44'53"; 3e Sellier, 4e Bottecchia, 5e Benoit, 6e J. Buysse, 7e L. Buysse, 8e Mottiat, 9e Bresciani (même temps).

10e Bellenger, en 8 h. 45'06"; 11e Gordini (1re des isolés), 12e Touzard, 13e Alavoine, 14e Englebert, 15e Verdyck, 16e Omer Huysse, 17e Dhers, 18e Heusghem, 19e Hardy, 20e Hector Martin, 21e Enrici, 22e Masson, 23e Aymo, 24e Steenlaert, 25e Rière, 26e Roux, 27e Rossignoli, 28e Prudhomme, 29e Martinet, 30e Despontin, 31e Loew, 32e Bianco, 33e Arrosio, 34e Canova, 35e Piccin, 36e Rubert (même temps).

37e Lacolle, en 8 h. 46'06"; 38e Cento, même temps; 39e Arnould, en 8 h. 46'11"; 40e Gremo, en 8 h. 47'17"; 41e Dejonghe, en 8 h. 47'18"; 42e Christophe (même temps); 43e Berni, en 8 h. 54'35"; 44e Francini, en 8 h. 57'42"; 45e Catelan, en 9 h. 00'59"; 46e Cassini, en 9 h. 3'57"; 47e Teisseire, en 9 h. 06'20"; 48e Pètre, en 9 h. 10'52"; 49e Miège (même temps); 50e Gelot, en 9 h. 12'39"; 51e Lazaretti, en 9 h. 27'23"; 52e Beanier (même temps); 53e Krier, en 9 h. 31'10"; 54e Hendrickx (même temps); 55e Deloffre, en 9 h. 43'40"; 56e Chevalier (même temps).

LE CLASSEMENT GENERAL APRES LA DIXIEME ETAPE

1er Bottechia, en 115 h. 09' 43"; 2e Frantz, 115 h. 13' 03"; 3e Dejonghe, 115 h. 23' 31"; 4e Benoit, 115 h. 30' 28"; 5e Huysse, 115 h. 46' 30"; 6e L. Buysse, 115 h. 54' 25"; 7e Bellenger, 115 h. 56' 42"; 8e Aymo, 116 h. 06'; 9e Beckmann, 116 h. 06' 15"; 10e Sellier, 116 h. 22' 29"; 11e Gay, 16 h. 44' 13"; 12e Verdyck, 116 h. 58' 44"; 13e Christophe, 117 h. 17' 50"; 14e Despontin, 117 h. 27' 17"; 15e Alavoine, 117 h. 44' 52"; 16e Rossignoli, 117 h. 45' 48"; 17e Gordini, 117 h. 56' 26"; 18e Englebert, 117 h. 58' 31"; 19. J. Buysse, 118 h. 06' 55"; 20e H. Martin, 118 h. 09' 08"; 21e Enrici, 118 h. 33" 39"; 22e Dhers, 118 h. 34' 57"; 23e Rièin, 119 h. 19' 28"; 24e Heusghem, 119 h. 23' 57"; 25e Hardy, 119 h. 26' 21".

LA 11e ETAPE : NIMES-TOULON (215 KILOMETRES)

Le départ a été donné ce matin, à 7 heures

Les « Tour de France » ont quitté ce matin Nîmes et atteindront Toulon cet après-midi vers 15 h. 30. Le parcours de cette étape est facile, et rien ne permet de croire que le classement subira à l'issue de cette journée, le moindre changement.

Voici l'itinéraire détaillé et l'horaire probable de la onzième étape:

Nimes, départ (0 kil.)	7	»
Arles (32 kil.)	8	20
Salon (71 kil.)	10	»
Aix (115 kil.)	11	40
La Ciotat (177 kil.)	14	»
Toulon (215 kil.)	15	30

L'AFFICHAGE AU « JOURNAL DE ROUBAIX »

Les résultats de la onzième étape du Tour de France seront affichés cet après-midi, au fur et à mesure qu'ils pourviendront, sur un tableau spécial placé devant la façade du « Journal de Roubaix », 71, Grand'Rue.

L'AGITATION COMMUNISTE

Deux arrestations à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 4 juillet. — La police vient d'arrêter et de conduire au Parquet, le nommé Fernand Guevde, 26 ans, menuisier, et Jean Rouchouse, 19 ans, armurier, qui ont été surpris en flagrant délit de distribution de tracts communistes contre la guerre du Maroc.

LES CHANGES

	Vendredi	Samedi
Livre...	102.80	104.10
Dollar ..	21.14	21.41
Belgique.	99 15	99.25

L'emprunt de consolidation

SES MODALITÉS

Voici le texte du décret et de l'arrêté relatif à l'émission des Rentes à 4 % perpétuelles qui paraîtront demain au « Journal Officiel »:

LE DÉCRET

Article premier. — En application de l'art. 3 de la loi du 27 juin 1925, le ministre des Finances est autorisé à émettre et à inscrire à une section spéciale du grand livre de la Dette publique, des rentes 4 % perpétuelles réservées aux porteurs de Bons de la Défense Nationale.

Article 2. — Les nouvelles rentes jouiront des privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat antérieurement émises, ainsi que des privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat antérieurement émises, ainsi que des privilèges concédés aux Bons de la Défense Nationale par la loi du 13 mars 1924.

Elles ne pourront être remboursées que sur la base de cinquante fois le montant du dernier coupon semestriel. Le Trésor effectuera des rachats en bourse des nouveaux titres à concurrence de la différence entre les charges annuelles afférentes aux Bons de la Défense Nationale échangés et le service de l'intérêt des nouvelles rentes.

Article 3. — Les rentes nouvelles porteront jouissance du 5 septembre 1925; le prix d'émission est fixé à 100 fr. par 4 fr. de rente.

Article 4. — Les arrérages des rentes 4 % seront payables semestriellement, aux dates des 5 mars et 5 septembre de chaque année. Ils bénéficieront d'une garantie de change sur la base d'une valeur du franc correspondant à 1/95e de la livre sterling. Un arrêté du ministre des Finances, qui sera publié au « Journal officiel » quinze jours avant chaque échéance, fixera le montant de l'intérêt afférent à la dite échéance. Si la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris sur la livre sterling pendant le semestre 19 août-19 février ou 19 février-19 août ne dépasse pas 95 francs, ce montant sera de 2 francs pour 4 francs de rente; si elle dépasse 95 francs, l'intérêt semestriel sera égal aux 2/95e de cette moyenne; l'intérêt ainsi calculé sera arrondi par 4 francs de rente au multiple de 5 centimes le plus proche.

Article 5. — Les titres seront au porteur ou nominatifs.

L'ARRÊTÉ

Voici le texte de l'arrêté:

Article premier. — Les Rentes 4 % Perpétuelles, réservées aux porteurs de Bons de la Défense Nationale, dont l'émission a été autorisée par l'article 3 de la loi du 27 juin 1925 et le décret du 4 juillet 1925, seront offertes à ces porteurs à partir du 20 juillet 1925 et jusqu'au 5 septembre 1925 au soir.

Article 2. — Les Bons de la Défense Nationale seront repris pour leur prix de remboursement diminué des intérêts au taux propre à chaque Bon restant à courir pour la période du 6 septembre 1925 au jour de l'échéance. Cet échange, pour le calcul des intérêts à retenir, sera fixé, en supposant que les Bons ont été émis les 1er, 6, 16, 21 ou 26 de chaque mois, les Bons souscrits dans l'intervalle de ces quantièmes étant considérés comme émis au commencement de chacune de ces périodes.

Article 3. — Les opérations d'échange des Bons de la Défense Nationale contre les nouvelles Rentes se feront: au service des émissions (pavillon de Flore), au ministère des Finances, à la Recette centrale des finances de la Seine, aux Caisses des trésoriers-payeurs généraux, receveurs des finances, receveurs, percepteurs, percepteurs et receveurs municipaux, aux bureaux des receveurs de l'enregistrement, des receveurs des douanes et des receveurs des contributions indirectes, aux recettes des P.T.T., à la Banque de France, siège social, succursales et bureaux auxiliaires.

Article 4. — Les nouvelles rentes pourront être délivrées pour un montant en capital égal au maximum de la valeur nominale des bons présentés à l'échange et pour ceux des bons à un mois dont la valeur de reprise est supérieure à la valeur nominale. Pour un montant égal au multiple de 100 fr. immédiatement supérieur à la valeur de reprise de ces bons, le porteur sera admis à faire l'appoint en espèces; en aucun cas, il n'y aura lieu au paiement d'une soulte par le Trésor. Il ne sera délivré de rentes ni pour une somme inférieure à 4 fr. de rente, ni pour les montants autres que des multiples de 4 fr. de rente.

Le porteur d'un Bon de la Défense Nationale pourra n'affecter à l'échange, contre des rentes nouvelles, qu'une partie du bon présenté, pourvu que la partie conservée par lui corresponde, en valeur nominale, à une ou plusieurs coupures, des quotités de bons existantes.

A cet effet, il sera procédé à la division du Bon de la Défense Nationale en coupures de même échange que le bon initial.

Article 5. — Il sera délivré aux intéressés soit des titres définitifs, soit des récépissés changeables, ultérieurement, contre des titres définitifs. Les titres définitifs correspondront 4 fr., 20 fr., 40 fr. et 400 francs de rente.

L'orage a fait de graves dégâts

Dans la Région

A ROUBAIX

Au cours de l'orage qui sévit durant la nuit de vendredi à samedi, la foudre est tombée sur l'habitation de M. Flipo, instituteur rue d'Hem. Une partie de la vérandah a été détruite.

La foudre est tombée également sur l'Hôtel des Sapeurs-pompiers, boulevard Gambetta. Le fluide a suivi les fils téléphoniques et a détérioré une partie des appareils.

Dès la première heure, samedi, les réparations ont été effectuées.

A FLERS-BREUCQ

Vers 23 h. 30, la foudre est tombée sur l'habitation de M. Desmons, rue d'Hem, causant quelques dégâts à une cheminée et pulvérisant un parapluie.

A FLERS-BOURG

Pendant la nuit de vendredi à samedi, au cours du violent orage qui s'est déchaîné sur la région, la foudre est tombée, rue de Lannoy, sur un pylône soutenant un câble électrique. Sur une longueur de plus de cent mètres, des flammes multicolores coururent le long du câble, semant la terreur parmi les habitants des maisons situées à proximité. Cet embrasement se termina sans qu'aucun incident ne se produisît.

A CYSOING

La foudre est tombée, dans la nuit de vendredi à samedi, à deux reprises différentes sur la ville.

Une maison a été touchée rue du Bois et une grange, au hameau du Quesnaumont.

Les dégâts sont matériels.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, la foudre est tombée sur un poste de transformation d'électricité, situé rue des Peupliers.

Par suite des avaries causées, la filature Guillemand, rue des Peupliers dut chômer en partie.

Des lignes télégraphiques et téléphoniques furent également endommagées au Queone et au Pont-Rouge.

DANS LA REGION D'HAZEBROUCK

Dans la région d'Hazebrouck, un violent orage accompagné de trombes d'eau et de grêle, a causé des dégâts importants.

A Caestre, une ferme a été incendiée.

A Hazebrouck, les dépendances d'une ferme ont été détruites.

A Merris, une partie de l'habitation d'un cultivateur a été anéantie.

EN BELGIQUE

Dans la région de Courtrai

La région de Courtrai a été particulièrement éprouvée par l'orage qui éclata vendredi soir.

A COURTRAI

La foudre est tombée sur l'église Notre-Dame, en différents points. Le fluide a fait un trou dans le clocher. Tous les fils électriques ont été brûlés.

Dans la rue de Staceghem, la foudre a provoqué la chute d'une grande cheminée de l'habitation de M. Deuq. Elle a provoqué également dans l'atelier de menuiserie de M. Luyckx, rue du Faubourg de Tournai, et dans celui de M. Arthur Leoppens, rue de Moorseele, un commencement d'incendie, rapidement éteint.

A MARCKE

A Marcke-lez-Courtrai, la foudre est tombée sur l'habitation de M. Esquenes et y a occasionné des dommages assez sérieux.

A BELLEGHEM

Au hameau le « Chat », la foudre est tombée sur la ferme de M. Dewcer. Les étables et écuries ont été détruites de même que les chariots et outils; mais le bétail a pu être sauvé. La maison d'habitation a aussi été protégée.

A BISSEGHEM

Un taureau placé dans une prairie près de la Lys, et appartenant à M. Wyseur, cultivateur, a été foudroyé.

A GULLEGHEM

Le toit de la maison de M. Rasson, demeurant Chaussée de Moorseele, a été atteint, mais comme la plate-forme était en béton-armé, le foyer ne put s'étendre. Au surplus, les pompiers accourus sur les lieux purent protéger les deux maisons voisines.

L'estaminet de « Vlaaskoot » fut également atteint par la foudre. De même, tous les meubles d'une maison située hameau « Het Hooghe », ont été détruits.

On signale encore qu'une ferme placée entre Vichte et Deerlyk est devenue la proie des flammes provoquées par l'orage.

Toutes les communications téléphoniques ont été supprimées avec ces localités.

A noter enfin que sur la route de Courtrai à Harlebeke, neuf poteaux téléphoniques ont été renversés, ce qui a provoqué une grande perturbation dans le service téléphonique et télégraphique de la région.

A TEMPLEUVE

Le mauvais temps qui a sévi sur la région, au cours de la soirée de vendredi, a commis ça et là de nombreux dégâts.

A Templeuve, la foudre s'est abattue sur l'école maternelle, rue de la Gendarmerie, et sur l'estaminet Laloy, route de Froyennes. Tout s'est borné à des dégâts matériels peu importants.

Les Elections cantonales

Dans les cantons de Roubaix

Nous annoncions hier l'union qui s'est réalisée entre les républicains pour opposer, aux élections cantonales du 19 juillet, le Bloc des forces d'ordre et de progrès au Bloc révolutionnaire socialiste-communiste, et nous reproduisons l'appel lancé aux électeurs par l'Union républicaine démocratique.

Nous publions aujourd'hui les noms des sympathiques candidats présentés par l'Union républicaine démocratique:

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton Est: **M. André Durot**, représentant chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de réserve.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton Ouest: **M. Henri Détailleur**, maire de Wasquehal, président de la Société d'habitations à bon marché « Notre Gîte ».

Canton Nord: **M. Léon Cervelle**, négociant, lieutenant de réserve, croix de guerre.

C'est sur ces trois noms que se compteront tous les bons citoyens, partisans des justes réformes sociales, mais énergiquement résolus à barrer la route au bolchevisme avoué ou masqué.

CANTON DE LANNOY

Les réunions de l'Entente Républicaine

Le Comité de l'Entente Républicaine du Canton de Lannoy organise les réunions suivantes, au cours desquelles M. G. de Montalembert, candidat au Conseil général, exposera son programme.

A Hem, le lundi 13 juillet à 20 h., salle du Tilleul, à la Place.

A Gruson, le mercredi 15 juillet, à 20 h., salle Derume, estaminet du « Nouveau Monde ».

CANTON DE BAILLEUL

La réunion des maires et adjoints du canton de Bailleul Nord-Est a eu lieu à la mairie de Bailleul, mardi soir, sous la présidence de M. Natalis Dumez.

A l'unanimité, les maires et adjoints décidèrent de demander à M. Loywyck, conseiller général sortant, plusieurs éclaircissements sur son programme et son attitude. A la démarche faite par M. le docteur Vanuxen, maire de Nieppe, M. Loywyck répondit d'une façon entièrement satisfaisante tant sur son programme politique de liberté religieuse, que sur son accord avec la politique d'union républicaine pratiquée par la Municipalité de Bailleul.

M. Natalis Dumez, en particulier estime que ces déclarations répondent au vœu du pays qui, aux dernières élections municipales lui donna une si forte majorité sur son concurrent, M. Paul Perrier, conseiller général. Dans ces conditions, M. Natalis Dumez décide de ne pas poser sa candidature et sur sa proposition, à l'unanimité, les maires et adjoints décident de soutenir la candidature de M. Loywyck, contre celle du candidat socialiste.

CANTON DE TOURCOING-NORD

On annonce la candidature au Conseil général de M. Robert Descamps, maire de Linselles, en remplacement de M. Léon Delachenie, conseiller sortant, qui ne se représente plus, pour raison de santé.

Coin du "Broutteux"

L'BARBE

L'barbe ill' est joliment sus l'tapis au jour d'aujourd'hu; accoutez chin qui dit Monsi Tamper, l'coiffeur du Ro d'Inguelterre:

« La barbe chère à nos pères avait au moins cette utilité de constituer une sorte de paravent contre quoi venaient mourir les bises pernicieuses. De sorte que la gorge, si sensible, ne craignait ni les refroidissements ni les courants d'air. Tandis qu'aujourd'hui, la plupart des hommes ont la manie de se raser complètement la barbe; ce qui a pour résultat de laisser la gorge et le visage sans défense contre les intempéries. »

D'in aute côté v'la l'amérîtchain Charles Nestle, de New-York, qui a déclaré devant un auditoire féminin que si les femmes continuent à adopter la coiffure à la garçonne (cheveux courts) elles n'auront pas lieu d'être étonnées en se voyant bientôt pousser la barbe tout comme des hommes.

Il se produira, on peut en être sûr, un déplacement de l'activité du système pileux. Eu outre, les Dames perdront leurs cheveux; elles auront des genoux comme les vieux Messieurs, je m'appuie sur des raisons biologiques très positives, y a dit Master Charles Nestle.

Ah! y n'faut po qu'les celles qui z'ont leus ch'veux copés court croittent cha et faittent des Jésuase, Maria, in tournant leus bras comme des moleigneux à l'intour de leu tête, ch'est in amérîtchain qui a dit cha la.

Y n'd'a ben in, inne fos, in certain Docteur Parker qui a dit qu'si les hommes y perdottent leus cheveux ch'est pas'qui n'mettottent po d'corsets.

Essin, d'après l'docteur Parker les cheveux y pous'tent vin nou vinte, y gripp'tent comme des pos d'chouque tout du long d'nou gorge, y pass'tent au travers de nou tête et débutent au coupet. Et les ceux qui z'ont leu tête toute nute ch'est pas'qui n'portent po d'corset.

Inter nous, j'pinse que l'docteur Parker y s'a payé la tête — avec ou sans cheveux — d'ses clients.

Pou n'd'ervenir à les barbes, j'ai iu sur in vi live tout musi, treuvé sus l'vi guernl de m'visse ma Tante, par derrire inne visse chérinque, qu'au temps jadis, l'barbe ch'étot sacré; in jurot sus s'barbe et inne fos qu'in avot, pou faire inne promesse, j'suppose, attouché l'barbe de sti à tchi qu'in avot promis, ch'étot défini; y n'avot pus dédit.

Par après, y a v'nu qu'ch'étot in déshonneur de coper l'barbe d'in homme; in n'le copot foque à les sans tchœur et à les capenouls; tant pisse pou sti qui n'avot ni polls d'sous sin nez, ni à sin minton.

In Ro qu'in volot mette jus du trône in li copot les cheveux, rasse à rasse de l'tête, in li racot s'barbe que s'fidjure ill' étot toute nute et in li dijot: allez dédé roiai, allez jeuer à qu'necques.

Et l'Roiai, fin honteux, y s'in d'allot à la bedine inveuc s'femme à l'maison d'sin parrain ou ben de s'ma Tante s'muchi jusqu'à tchan qui avot des polls sus s'tête et à sin minton.

Y avot même in certain endrot que l'barbe ill' servot à nommer des Ros.

Y faut s'attinte que vin c'pays là, les candidats pour aller sus l'trône y s'essiottent tertus in étalant leu barbe à l'intour d'inne table ronde; in mettot in pou au mitan de l'tafe et sti que l'pou y allot sus s'barbe y étot lommé Ro. Si ben, qu'ch'étot in pou qui exprésintot l'suffrache universel.

Pou n'd'ervenir à les barbes des roiais, y a v'nu in temps, qu'à chaque Ro qui faijot siette sus l'trône y avot inne nouvelle mode de barbe.

In a eu l'barbe à la Valois, l'barbe François Premier, l'barbe Henri Trois, l'barbe Henri Quate, et l'mouche Louis Quatorze.

A la Révolution, pus d'barbe à d'tut et sous Lapoléon Premi y n'avot qu'les soldats d'élite, comme les guernardis, qui avottent l'droit d'porter moustache.

Les marins, eusses, aussi ben in France qu'in Inguelterre, cha leu z'étot défindu d'éte barbus. Mais, si les soldats d'Lapoléon Premi n'avottent po d'barbe, y avottent, pou garantir leu gorge, non po seulémint inne grosse querwatte mais in grand col qui gripot qu'à par deseur leus orelles.

A propos d'moustaches, pindant lommint, ill' a été défindue à certains corps de métis tels que garçons d'café, domestiques de grandes maisons, sot valets d'chambe ou ben cochers.

Y avot des corps d'état, comme les notaires, l's'avocats et les juches qui arot mesi d'vir sus leu visache suiter cose que des favoris.

Pou finir m'in p'tit chapitre sus les barbes, j'm'in vas vous dire l'réponse qu'in a fait, in jour, à in oti qui s'ordienchot pa les rues comme in cardon à l'pleuse, pa'qu'l avot inne vraie barbe d'capeur.

Faut s'attinte que Ladislas, gardini à l'campane de Monsi Balthazar, malgré ses vingt-six ans, l'barbe mantchot à l'appel sus sin visache, y n'd'avot po in poil si ben qu'sin patron l'faijot toudis aller, in li d'manchant: comben qui payot à sin barbi, si ch'étot à l'piche ou ben au mos, tout d's'affaires cusin. In dijant cha, Monsi Balthazar y caressot s'barbe rousse qui, li pindot qu'il s'potraise.

Ladislas, y n'répondot po tchan qu'sin maîté l'faijot aller essin, mais y dijet toudis in li même: j't'aral in jour ou l'aute, vas, copagnon.

Comme de fut faite; in jour que Monsi Balthazar y avot donné in grand dîner et qui pourmenot vin l'gardin inveuc ses invités, y les dit:

— Tenez, je vais vous faire rire de bon cœur avec mon jardinier; c'est un fort bon garçon, un ouvrier comme on en voit peu, mais, chose singulière il a vingt-six ans et pas de barbe au menton, une vraie figure de fille, quoi. Ah! le voilà justement: Ladislas! Ladislas! écoute un peu mon garçon.

— Me v'là, Monsi.

— Quel âge as-tu Ladislas?

— Mi, Monsi? bé, sans vote respect, j'arai vingt-six ans à l'rassisse de l'Ducasse.

— Comment, bientôt vingt-six ans!... Et comment se fait-il que tu n'aies pas dé barbe, à ton âge?

— Bé, Monsi, si vous volez, j'vous dirai pourquo, y dit Ladislas in wettant l'barbe rousse d'sin patron.

— Eh bien, dis-nous un peu pourquoi, voyons.

— Eh bé, Monsi, ch'est qu'j'ai arrivé trop tard à l'distribution des barbes; y n'in restot pus foque des rousses, et, je n'd'ai po voulu; j'aime mi m'in passer... Coperdez?

Jules WATTEEUW.

Les contes et pasquilles du Broutteux en albums de cartes-postales se trouvent à la Librairie du « Journal de Roubaix », rue Carnot, à Tourcoing.

DES DÉLÉGATIONS D'ÉLÈVES de l'Université de Leeds et du Bradford technical College vont visiter Roubaix-Tourcoing

Ce soir arriveront à Roubaix des délégations d'élèves de l'Université de Leeds et du Bradford Technical Collège, qui consacrera toute la semaine prochaine à la visite de nos villes de Roubaix et de Tourcoing.

Lundi 20 juillet. — 9 h.: réception de la délégation d'étudiants à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles à Roubaix, par M. Champier, administrateur de l'Ecole. — 9 h. 30: conférence en anglais, à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles, par M. Maurice Dubrulle, administrateur-délégué des établissements Mathon et Dubrulle, sur les « caractéristiques de l'industrie lainière de Roubaix-Tourcoing ». — 10 h. 30: conférence en français sur le peignage, à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles, par M. Louchet, professeur de peignage de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles. — 14 h.: à l'Institut Technique Roubaisien, conférence de M. l'abbé Tillie sur l'organisation de l'Institut Technique, ses méthodes d'enseignement et ses résultats. — 15 h.: visite de l'Institut Technique, sous la direction de M. l'abbé Tillie, directeur.

Mardi 21 juillet. — 9 h. 30: conférence sur la filature, à l'Institut Technique de Roubaix, par M. l'abbé Ilimette, professeur de filature de l'Institut Technique. — 11 h.: visite de l'atelier pratique de filature de l'Institut Technique. — 11 h. 30: réception à la Chambre de commerce de Roubaix. — 14 h. 30: visite du peignage: Compagnie générale des Industries textiles à Roubaix, sous la direction de M. Duramel, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts et Industries textiles. — 18 h.: réception par M. le Maire de Roubaix, à la Mairie.

(A suivre).

LA LAINE A LONDRES

Les prochaines ventes de Londres commenceront mardi prochain 7 juillet. On y offrira environ 110.000 balles de laines d'Australie, 7.000 du Cap et 20.000 de l'Amérique du Sud. Les enchères se poursuivront pendant trois semaines.

DERNIÈRE HEURE

Au Maroc, nos troupes repoussent une attaque

A L'OUEST DE KIFFANE

Fez, 4 juillet. — (Bulletin officiel): *Dans la journée des 2 et 3 juillet, l'ennemi a attaqué à l'ouest de Kiffane, dans la direction de Belkacem. Il a été repoussé après une lutte assez vive. Rien à signaler sur le reste du front.*

On signale une attaque prochaine par trois harkas

Dans la région de Kelaa et d'Aïn-Maatouf, on ne signale aucune nouvelle incursion, nos Maroes effectuant avec activité des patrouilles dans ces régions. Les Brans et les Tsouls ont une attitude douteuse. Les Riffains annoncent l'attaque prochaine des Tsouls par trois harkas.

Lourdes pertes de l'assaillant

Des attaques dans la direction de Tmizrag et Mesguiten, conduites par les Riffains avec des forces importantes, avec Kelkacem comme objectif, ont été repoussées en fin de journée avec de lourdes pertes pour l'assaillant.

LA MORT DE PHILIPPE DAUDET

M. Léon Daudet confronté avec M. Delange

Paris, 4 juillet. — Cet après-midi a eu lieu devant M. Langlet, juge d'instruction, la confrontation de M. Léon Daudet, co-directeur de « L'Action Française », et de M. Delange, contrôleur à la Sûreté générale.

La confrontation, commencée à 3 heures, s'est terminée à 19 heures.

Sitôt qu'il s'est trouvé dans le cabinet d'instruction, M. Delange a tenu à faire une déclaration:

J'ai derrière moi 28 années de services qui répondent de mon passé. Malgré ce passé tout d'honneur et de probité, M. Daudet, que je ne connaissais pas et contre lequel je ne pouvais nourrir aucun sentiment mauvais, m'accuse du crime le plus odieux: celui d'avoir préparé l'assassinat d'un enfant.

Je l'invite à justifier son accusation, car il a apporté contre moi que des affirmations basées sur de vagues présomptions que la confrontation d'aujourd'hui ne peut que réduire à néant.

M. Léon Daudet a répondu aussitôt par la déclaration suivante:

La certitude de la culpabilité par complicité de M. Delange, dont j'ignorais le nom avant cette affaire, est fondée sur un ensemble de faits qui seront énoncés au cours des deux instructions: [illegible] de l'opération [illegible] gence sur les lieux au cours du guet-apens du 24 novembre 1925, ensuite ses mensonges et ses prétéritions au cours de l'instruction de M. Barnaud et de celle de M. le conseiller Laugier.

Une longue discussion s'est engagée entre M. Léon Daudet et M. Delange.

Lundi, on entendra M. Léon Daudet et M. Marlier, préfet de la Corse.

LE GRAND-PRIX DE ROME DE MUSIQUE

Paris, 4 juillet. — L'Académie des Beaux-Arts a procédé, cet après-midi, au jugement définitif du concours de Rome de composition musicale dont le thème était la mort d'Adonis. L'Académie a proclamé les résultats suivants:

1er Grand-Prix à M. Louis Fourestier, né à Montpellier en 1892, élève de Vidal. Le lauréat, qui est actuellement chef d'orchestre à Sarrebruck, s'est déjà présenté deux fois au concours de Rome. Il a reçu en 1924 le Prix Rossi et a fait ses études musicales à Montpellier jusqu'à son départ sous les drapeaux.

1er second Grand-Prix à M. Yves de la Casinière, né à Angers en 1897, élève d'Olonne et de Nadia Boulanger, lauréat du 2e second Grand-Prix de Rome en 1923 et de plusieurs prix au Conservatoire. Ajoutons que M. Yves de la Casinière, qui a fait un long séjour aux armées au cours de la guerre, est mutilé d'un bras. Enfin, une mention a été accordée à M. Maurice Franck, élève de Vidal, né à Paris en 1897.

La politique extérieure allemande devant le Reichstag

Berlin, 4 juillet. — Au début de la séance du Reichstag, le président fait savoir que le chancelier d'Empire estime que le débat sur la politique extérieure ne peut avoir lieu actuellement, car les pourparlers diplomatiques en cours pourraient en être troublés. Cette déclaration a provoqué une vive discussion.

Après un long débat le Reichstag a repoussé, contre les voix de la gauche, une motion demandant que la discussion sur la politique extérieure soit fixée à lundi.

Les communistes de la région parisienne tiennent un congrès

Paris, 4 juillet. — Cet après-midi s'est ouvert, rue de la Grange-aux-Belles, dans la Maison des Syndicats, un Congrès des ouvriers, employés et paysans communistes de la région parisienne.

Au cours du Congrès, qui se tiendra pendant deux jours, et auquel assisteront les élus du parti communiste, les questions de la guerre au Maroc, les impôts nouveaux, de l'inflation et de la vie chère seront examinées par les délégués.

Une journée des « Amitiés franco-suisses » à Lausanne

Lausanne, 4 juillet. — La journée d'aujourd'hui de la Foire coloniale a été le jour des Amitiés franco-suisses.

Elle a débuté dans la salle de l'Aula, du Palais de Rumine, par une séance de réception où se trouvaient de nombreuses personnalités françaises et suisses, en particulier M. Beau, ancien ambassadeur de France à Berne.

M. Gorgerat, de Lausanne, a souhaité la bienvenue aux assistants.

M. Beau a répondu.

Les participants se sont ensuite rendus à la Foire coloniale. Un banquet de 220 couverts a ensuite été servi.

LE RECENT TREMBLEMENT DE TERRE DU JAPON

Deux villes détruites

Londres, 4 juillet. — Les dernières nouvelles reçues de Tokio par les journaux indiquent que le tremblement de terre qui s'est produit à Totori a détruit entièrement deux villes.

Des centaines de maisons sont en ruines. De nombreux trains ont été arrêtés.

Deux secousses ont été ressenties, la première à 2 h. 30 du matin et la seconde à 4 h. 30.

Dernières Nouvelles Régionales

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 4 juillet 1925

— **Détournement de mineur à Hautmont.** — Le sieur Basten, âgé de 28 ans, chauffeur d'auto à Saint-Remy du-Nord, est condamné à trois ans de prison avec sursis, pour détournement de mineur.

Les examens du baccalauréat à Lille

Philosophie (2e partie). — Sont admis définitivement: MM. Legrand, Lemoitre, Pierre Leroy, Franz Martin, Merlen, Minet, Louis Pierre, Montagne, Samsura, Viaque. Mlles Levêque, Lynd, Tagra, Plane. MM. Agostini, Roger Becuwe, Blart, Caillaert, Cappelaere, Cappelle, Woithelet, Mlles Bayle, Degand, Viste.

Latin-Langues (1re partie). — Sont reçus définitivement: MM. Demarquez, Delemar, Coliche, Cossart, Arnaud, Cacheux, Cornaert, Gorlier, Coget, Dessinoy, Leclerc, Recher, Lesay, Bladre, J.-M. Dupont, Hutter Delval, Toussaint, Mlles Delattre, Dewaleyne, Debaere, Baude, Defever, Hulester.

Latin-Sciences. — Sont reçus définitivement: MM. Cuvelier, Dhoop, Dronlers, Blond, Caillieux, Canane, de Guillebon, Cherbaut, Harmegnies, Monnion, Larmignat, Feque, Grunon, Hugodat, Lebisse, Leclercq, Loison, Mlles de Guillaume, Cerisier, del Sarte.

Ont été admis à l'oral: Faculté de droit, baccalauréat, 1re partie: MM. Baclet, Chosin, Collet, Carnel, Cavillion, Demaille, Doutrieux, French, Gouillart; Mlles Briche, Calleux. (Oral mardi 7 juillet, à 8 h.).

MM. Huin, Lephay, Lesage, Manges, Mortreux, Pannelier, Vevaert, Ibled, Lamoett, Landrieu, Boisartia, Mlle Pascal. (Oral mardi 7 juillet, à 14 h.).

MM. Léon Laffont, Bosquier, Buisset, Heldebeck, Bigourd, Binaud, Blondé, Bocquiault, Pumery, Chesquières, Gilbert. (Oral mercredi 8 juillet, à 8 h.).

MM. Fontaine, Bosquier, Fouquart, Ducornez, Dewost, René Delcourt, Delannoy, De Corbie, Camelot, Canier, Lequien, Leur. (Oral mercredi 8 juillet, à 14 h.).

MM. Caillottin, Delcourt, Oudin, Pattyn, Poissonnier, Pazza, di Borga, Renaux, Rousset, Vigné, Vinstock, Gosse. (Oral jeudi 9 juillet, à 8 h.).

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

ATHLETISME

LES 34e CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme, ont commencé samedi après-midi, à 15 heures, au Stade Olympique de Colombes, et se poursuivront dimanche toute la journée, en même temps que le Grand Prix des Jeunes.

Après les éliminatoires régionales et interrégionales, 425 concurrents sont restés qualifiés pour les différentes épreuves portées au programme.

Au cours de cette première journée, ont été disputées les finales des 100, 800, 3.000 mètres plat, 3.000 mètres steeple, le lancement du poids et le saut en longueur, ainsi que les éliminatoires du 110 et du 400 mètres haies, les sauts en hauteur et à la perche et le lancement du javelot, ainsi que les relais des 400 et 1.600 mètres. Voici les résultats:

100 mètres haies. — 1re Série: 1er, Sempé (Bordeaux), en 15'' 4/5; 2e, Bodard (Stade Français); 3e, Sangeroh (Stade Français). — 2e Série: 1er, Bernard (C.A.S.G.), en 17''; 2e, Villers (Mantes); 3e, Andoly (Côte d'Argent). — 3e Série: 1er, Allard (Arras), en 17''; 2e, Miganit (Olympique); 3e, Brudmer (Orennax); 4e, Petit (Roubaix). — 4e Série: 1er, Adelheim (L.S. Colombien), en 16'' 4/5; 2e, Marchand (C.A.S.G.). — 5e Série: 1er, Houreau (Bordeaux), en 16'' 4/5; 2e, Zwalen (Stade Français); 3e, Thomas (U.S. Spinalien). — Repêchages entre les seconds: 1er, Marchand, en 16'' 4/5; 2e, Zwalen; 3e, Miganit; en classée: Villers, Godard.

800 mètres plat. — Les trois premiers sont qualifiés pour la finale: 1re Série: 1er, Wiriath (Olympique), en 2'4''; 2e, Guibaud (Arras); 3e, Boitard (Coutances); 4e, Garrigues (Olympique); 5e, Danguy (Dinard); 6e, Fournier (Littoral). — 2e Série: 1er, Doceux (Rouen), en 1'59'' 2/5; 2e, Keller (C.A.S.G.); 3e, Marathon (Métropolitan-Club); 4e, Dodan (Olympique). — 3e Série: 1er, Martin (Racing-Club de France), en 1'59'' 2/5; 2e, Mesnil (Bourges); 3e, Grosclaude (U.S. Colombien); 4e, Masson (Métropolitan-Club); 5e, Dalfau (Béziers).

100 mètres plat. — Les premiers de chaque série est qualifié pour la finale: 1re Série: 1er, André Mourlon (U.A.I.), en 11'' 2/5; 2e, Lohéac (S.F.); 3e, Rémond (Toulouse); 4e, Fischer (Strasbourg). — 2e Série: 1er, Rousseau (S.F